

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 02/12/2025**

Texte de référence : Article L. 253-5 du CGFP et article 54 du décret n°2021-571

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES**COLLECTIVITE : CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DE H-GNE****PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Demande d'avis sur le rapport social unique 2024.

Sont joints :

- La base de données sociales,
- La Fiche repère,
- Le rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle.

Avis du collège des représentants des collectivités AVIS FAVORABLE

Avis du collège des représentants du personnel AVIS FAVORABLE

Le Président du comité social territorial
Patrick LEFEBVRE